

---

## Quelques savoir-faire pour l'apprentissage du droit

### 1. Qualifier de manière juridique des situations de la vie quotidienne

#### A. Explications théoriques

Le langage du droit se distingue du langage courant parce qu'il utilise des termes et des expressions propres. Ces derniers, même s'ils ont généralement un sens dans la langue courante, peuvent avoir une connotation différente du point de vue du droit, un sens spécifique et technique.

Il est donc important, si l'on veut étudier cette discipline, d'apprendre et d'utiliser correctement les mots du français juridique. Pour chaque chapitre abordé durant les cours de droit, il s'agit de repérer les termes principaux. Ce sont en effet ces termes précis, et non de vagues synonymes, qu'il faudra employer dans toutes les réflexions juridiques, dans les exercices comme dans les évaluations.

#### B. Exemples :

Le mot « personne », dans le langage courant, désigne généralement un être humain ; par contre, au sens du droit, il désigne un être humain mais aussi, sous certaines conditions, des entités qui n'ont rien d'humain, comme des sociétés par exemple.

Les juristes ne disent pas que quelqu'un doit rembourser les dégâts qu'il a fait, mais que cette personne est « responsable du dommage causé » et qu'elle doit verser des « dommages-intérêts ».

En droit, on parle d'un « locataire » et d'un « bailleur » qui signent un « contrat de bail », et on dit pas qu'une personne est venue habiter dans le locatif d'une gérance immobilière.

#### C. Propositions d'exercices pour travailler ce savoir-faire :

...

---

## Quelques savoir-faire pour l'apprentissage du droit

### 2. Déterminer les intérêts juridiques en cause dans des situations de la vie quotidienne et formuler des questions juridiques

#### A. Explications théoriques

Le droit a pour fonction principale de pacifier les relations entre les individus et d'organiser la vie en société, notamment en coordonnant les activités de l'Etat. Pour ce faire, le droit protège certains biens que le législateur a considérés comme dignes d'intérêt.

On distingue deux catégories d'intérêts juridiquement protégés, les intérêts publics et les intérêts privés. Un intérêt privé est un intérêt qui se rapporte à un ou plusieurs individus en particulier, alors qu'un intérêt public correspond à un intérêt général pour la population dans son ensemble, représentée et défendue principalement par l'Etat.

Dans la vie quotidienne, il arrive fréquemment que plusieurs intérêts s'opposent. C'est alors le rôle du droit de résoudre ces situations de conflits d'intérêts. Lorsqu'un conflit surgit, il est donc nécessaire de déterminer les intérêts juridiques en présence afin de formuler la question à laquelle le droit devra apporter une réponse.

Pour faciliter la formulation du problème juridique, il est recommandé de formuler dans un premier temps une ou des questions dans le langage courant (des questions brutes). Dans un deuxième temps, il s'agit de reformuler ces questions en utilisant la terminologie juridique.

La formulation correcte des questions juridiques est d'une importance capitale car c'est en fonction de ces questions que l'on cherchera les règles légales topiques.

#### B. Exemple :

Jacques a provoqué un accident de la route parce qu'il s'est endormi au volant. Il a percuté la voiture de Lucie et a endommagé la glissière de sécurité. Un carambolage en chaîne s'est ensuite produit. La police est immédiatement intervenue pour régler la circulation sur cette autoroute très fréquentée et une ambulance a emmené Lucie à l'hôpital.

On peut identifier dans ce cas plusieurs intérêts publics qui entrent en jeu : la sécurité routière et le respect des règles de conduite, la gestion des voies de communication et le respect du domaine public, le fonctionnement de la police et de l'administration, l'organisation des urgences et des hôpitaux, ...

On peut également identifier plusieurs intérêts privés : la protection de la vie des usagers de la route, le respect de la propriété privée de Lucie (sa voiture), l'assurance de soigner les malades, ...

Les questions que l'on peut se poser dans ce cas pourraient être : Jacques va-t-il être sanctionné pour son comportement (amende, retrait de permis) ? Lucie sera-t-elle indemnisée pour les soins qu'elle va recevoir et pour les dégâts causés à sa voiture ? Jacques est-il responsable de tous les dégâts sur l'autoroute ?...

#### C. Propositions d'exercices pour travailler ce savoir-faire :

...

---

## Quelques savoir-faire pour l'apprentissage du droit

### 3. Trouver une règle légale dans l'ordre juridique suisse et la citer correctement

#### A. Explications théoriques

Si le droit consiste avant tout à manipuler les règles de droit pour déterminer des solutions aux conflits, il s'agit d'abord de savoir où trouver les règles topiques dans l'immensité de notre système législatif. La connaissance de la structure de notre droit est ainsi nécessaire.

On distingue généralement le droit privé du droit public. Pour trouver une règle légale, il faut donc d'abord savoir si l'on se trouve dans une situation qui relève du droit privé ou du droit public. Les critères principaux pour répondre à cette question sont les suivants : le critère des personnes impliquées, le critère des intérêts en cause, le critère de la subordination.

Le droit public et le droit privé sont ensuite divisés en plusieurs domaines, chacun ayant ses propres codes ou lois qu'il faut connaître.

La connaissance de la structure des lois principalement utilisées dans les cours est également nécessaire. Dans ce sens, il est utile de savoir lire la table des matières des codes, de savoir utiliser les titres et les notes marginales pour se repérer dans chaque loi.

Enfin, une fois la règle trouvée, il s'agit également de savoir la citer correctement. Dans le Recueil systématique, chaque loi possède une abréviation officielle (CC pour le Code civil, LChP pour la loi sur la chasse, ...) et un numéro (RS 210 pour le CC, RS 922.0 pour la LChp,...). Un article de loi possède ensuite un numéro et est parfois divisé en plusieurs alinéas ; des chiffres et des lettres peuvent aussi être utilisés pour distinguer des parties d'un alinéa.

On retient deux formes possibles pour citer correctement un article de loi :

- Abréviation de la loi, numéro de l'article en chiffre arabe, l'alinéa en chiffre romain, et l'abréviation « ch. » ou « let. » suivi du chiffre ou de la lettre : CO 24 I ch. 1
- Abréviation « art. » pour l'article, numéro de l'article en chiffre arabe, abréviation « al. » pour l'alinéa et son numéro en chiffre arabe, l'abréviation « ch. » ou « let. » pour le chiffre ou la lettre suivi du chiffre ou de la lettre, et l'abréviation de la loi : art. 24 al. 1 ch. 1 CO

#### B. Propositions d'exercices pour travailler ce savoir-faire :

...

---

## Quelques savoir-faire pour l'apprentissage du droit

### 4. Lire une règle légale

#### A. Explications théoriques

La règle de droit est une phrase complexe, composée de deux propositions :

1. Une/des proposition/s subordonnée/s qui indique/nt les conditions d'application de la règle. Il s'agit de l'état de fait visé par la règle ou de l'hypothèse légale.  
La proposition subordonnée peut être une proposition subordonnée conditionnelle, relative ou circonstancielle de temps. Il peut s'agir de conditions positives ou négatives, simples, cumulatives ou alternatives.
2. Une proposition principale qui indique l'effet juridique attaché aux conditions. On parle de la conséquence juridique de la règle.

Pour lire correctement une règle légale, il s'agit donc :

1. d'identifier la conséquence juridique de la règle,
2. d'identifier *toutes* les conditions d'application de la règle,
3. de déterminer les relations entre les diverses conditions d'application (cumulatives, alternatives, ...).

Cette étape est capitale, car aucune application d'une règle légale ne peut être faite sans que cette règle n'ait été lue correctement auparavant.

#### B. Exemple

Après avoir lu l'article 36 de la Constitution, on en déduit que :

**Si** on a une base légale suffisante, **si** un intérêt public prépondérant existe ou si la protection d'un droit fondamental d'autrui est prioritaire, **si** on respecte le principe de proportionnalité et **si** le noyau intangible du droit fondamental en cause est respecté, **alors** la restriction d'un droit fondamental est admissible au regard de la Constitution.

#### C. Propositions d'exercices pour travailler ce savoir-faire :

...

---

## Quelques savoir-faire pour l'apprentissage du droit

### 5. Interpréter une règle légale

#### A. Explications théoriques

Selon la théorie de la volonté reconnaissable, applicable en droit suisse, le juge doit chercher à dégager de la loi le sens que ses destinataires peuvent raisonnablement lui attribuer. La méthode permet, conformément au CC 1 I, de reconstituer la règle à partir de la lettre et de l'esprit. Le juge devra donc utiliser quatre éléments d'interprétation, appelés également arguments d'interprétation : le texte, la genèse, le système et le but.

##### 1. Le texte de la règle

L'interprète doit commencer par interroger le texte de la loi. Il s'agit d'un argument littéral et grammatical. Il faut prendre en considération les éléments suivants : premièrement, le sens des mots, en se servant au besoin d'un dictionnaire et en tenant compte des titres, sous-titres, notes marginales et des différentes versions linguistiques ; deuxièmement, la structure de la disposition, en analysant l'ordre des mots, la syntaxe, la ponctuation, la formation des phrases et des alinéas.

##### 2. La genèse de la règle

L'interprète doit se reporter à la genèse de la loi. Il s'agit d'un argument historique. Il faut prendre en considération les éléments suivants : l'histoire du texte, en reconstituant la genèse de la disposition au travers des travaux préparatoires (avant-projet, message, exposé des motifs, procès-verbaux des commissions, délibération aux Chambres).

##### 3. Le système de la loi

La loi forme un tout cohérent. Le système de la loi peut ainsi guider l'interprète. Il s'agit d'un argument logique et systématique qui permet de garantir l'unité et la logique interne de l'institution légale. Il faut prendre en considération les éléments suivants : l'analyse juridique, en cherchant à dégager les concepts utilisés et leur nature juridique ; et les procédés logiques classiques, notamment l'analogie, l'argument a contrario, etc.

##### 4. La finalité de la règle

L'interprète doit rechercher le sens de la règle à partir du but que celle-ci ou la loi doit atteindre. Il s'agit d'un argument téléologique. Il faut retrouver le but qu'avait en vue le législateur en édictant la règle considérée. Certaines lois contiennent d'ailleurs un article programme qui, en principe au début d'une loi, indique en une formule générale l'objet et le ou les objectifs de ces règles.

#### B. Propositions d'exercices pour travailler ce savoir-faire :

...

---

## Quelques savoir-faire pour l'apprentissage du droit

### 6. Poser un syllogisme judiciaire

#### A. Explications théoriques

Par syllogisme judiciaire, on entend l'opération logique permettant d'appliquer à une situation de fait la solution prévue par une règle de droit.

Le syllogisme judiciaire se compose de trois éléments : la majeure, la mineure et la conclusion.

##### *La majeure*

Par majeure, on entend la proposition du syllogisme judiciaire qui énonce la règle de droit. La majeure affirme de manière générale et abstraite que, si telle hypothèse est réalisée, telle conséquence s'ensuivra. Elle aura en principe la formulation suivante : « Si une personne [...], alors elle doit [...] ».

##### *La mineure*

Par mineure, on entend la proposition du syllogisme judiciaire qui consiste confronter la situation de fait, individuelle et concrète, avec l'hypothèse générale et abstraite de la règle.

##### *La conclusion*

Par conclusion, on entend la proposition du syllogisme judiciaire qui attribue (ou n'attribue pas) à la situation de fait la conséquence prévue par la règle de droit.

#### B. Exemple.

Etat de fait : Jacques, qui vient de fêter ses 18 ans, se demande s'il est majeur.

Majeure : *la règle légale de l'art 14 CC* « La majorité est fixée à 18 ans révolus. », soit : « **Si** une personne a 18 ans révolus, **alors** elle est majeure »

Mineure : *la situation de fait* « **Or** Jacques a 18 ans révolus »

Conclusion : *la conséquence juridique* « **Donc** Jacques est majeur »

#### C. Propositions d'exercices pour travailler ce savoir-faire :

...

---

## Quelques savoir-faire pour l'apprentissage du droit

### 7. Respecter les étapes de la résolution d'un cas pratique en droit

#### A. Explications théoriques

Pour résoudre un cas pratique en droit, il s'agit d'adopter une méthode rigoureuse que les juristes eux-mêmes utilisent. On ne demande certes pas aux élèves de développer un raisonnement aussi approfondi qu'un professionnel du droit pourrait le faire, mais toutes les étapes peuvent, et doivent, quand même être suivies. La rigueur du raisonnement étant le propre de la pensée juridique, chaque étape est essentielle et on ne peut avancer dans la résolution d'un cas sans avoir passé par chacune d'elles. Celles-ci peuvent être présentées ainsi :

1. **Établir les faits** pertinents et les qualifier juridiquement (cf. fiche 1, maîtriser le vocabulaire juridique)
  - déterminer les parties, les dates et lieux (de manière chronologique), les actes juridiques effectués
2. **Déterminer la/les question/s juridique/s** à traiter (cf. fiche 2, déterminer les intérêts juridiques en cause et formuler les questions brutes et juridiques)
  - énoncer les principaux enjeux juridiques : qui ? veut quoi ? de qui ?...
  - formuler les questions brutes
  - formuler les questions juridiques
3. **Trouver la/les règle/s légale/s** applicables (cf. fiche 3, trouver les règles légales topiques)
  - quelle/s règle/s juridique/s est concernée/s ?
4. **Déterminer les conditions d'application et la conséquence juridique** de chaque règle légale applicable (cf. fiches 4 et 5, lire et interpréter une règle légale)
  - lire, voire interpréter, la/les règle/s légale/s concernée/s
5. **Vérifier l'application de chaque règle légale aux éléments de l'état de fait** (cf. fiche 6, établir un syllogisme judiciaire)
  - établir le syllogisme de chaque règle retenue : faire les liens entre les faits et les règles légales retenues
  - appliquer le cas échéant un autre raisonnement juridique : la pesée des intérêts ou le raisonnement par analogie
6. **Proposer une solution** au cas d'espèce
  - répondre de manière argumentée à la/aux question/s juridique/s

#### B. Propositions d'exercices pour travailler ce savoir-faire :

...